

## Fiche de Données de Sécurité

Produit

Page : 1/6

### DISSOLUTION ESSENCE

Date : 20/01/2014

#### I - Identification de la substance / préparation et de la société

Nom de la substance ou de la préparation : DISSOLUTION ESSENCE  
Utilisation commerciale : Assemblage de pièces en caoutchouc  
Fournisseur responsable :  
Nom / raison. sociale: ZEFAL  
Adresse: ZI LES CAILLOUX  
45150 JARGEAU  
Responsable : MR M BRUNET PDG  
Mail : zefal@zefal.com  
Téléphone: 02-38-59-70-45  
Télécopie : 02-38-59-99-14

#### II - Identification des dangers

### DISSOLUTION ESSENCE

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, n° CAS 92045-53-9 n° CE 927-510-4

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, n° CAS 64742-49-0, n° CE 931-254-9

R11 : Facilement inflammable.

R38 : Irritant pour la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

R 65. Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'innalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges

S 9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S 16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. - Ne pas fumer

S 23: Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

S 24: Éviter le contact avec la peau.

S 29: Ne pas jetez les résidus à l'égout

S 33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S 37 : Porter des gants appropriés.

S 43: En cas d'incendie, utiliser C02, poudres sèches ou mousses. Ne jamais utiliser d'eau.

S 45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S 61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de donnée de sécurité.

S 62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



UN 1993

**III - Composition / informations sur les composants**

NOM	CAS #	CE #	Classification SGH/CLP Règlement CE N°1272/2008	Classifications directives 67/548/CEE - 1999/45/CEE	Concentration
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	92045-53-9	927-510-4	Asp.Tox. 1 H304, Flam. Liq. 2 H225, STOT SE 3 H336, Skin Irrit. 2 H315, [Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 2 H411	F;R11, Xi.R38, Xn;R65, R67, N;R51/53	70 % à 80 %
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9	Asp.Tox. 1 H304, Flam. Liq. 2 H225, STOT SE 3 H336, Skin Irrit. 2 H315, [Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 2 H411	F;R11, Xi.R38, Xn;R65, R67, N;R51/53	
Methanol	67-56-1	200-659-6	GHS02- Flam Liq2 H225 GHS06 Acute tox 3 H301 Acute tox H311 Acute tox H331 GHS08 STOT SE1 H370	Toxique = R23 / 24 / 25 - 39 / 23 / 24 / 25 F;R11	0,20 % à 0,30 %

Absence d'autres substances entraînant une contrainte supplémentaire de classement et d'étiquetage toxique, corrosif, au titre des directives CEE.

**IV - Premiers secours**

En cas de troubles graves : Appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.  
Centre anti poison : 0825 812 822 (pour la Suisse : 145)  
- inhalation: Amener à l'air libre.  
- contact avec la peau: Rincer normalement à l'eau, enlever les vêtements souillés.  
- contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau stérile.  
- ingestion : Ne pas faire vomir.  
Si on soupçonne qu'il y a eu ingestion (au cours de vomissements par ex.), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Moyens d'extinction

- appropriés : Mousse. CO<sub>2</sub>, poudre.

---

**V - Mesures de lutte contre l'incendie**

- déconseillés : Jets d'eau.
- Méthodes particulières d'intervention : Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique pouvant se produire lors d'opérations de mélange et de transfert.
- Protection des intervenants : Limite d'explosivité dans l'air à température ambiante, en volume de vapeur ou brouillard: 1 à 6%.

---

**VI - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- Précautions individuelles: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des vêtements imperméables.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol : contention, matières absorbantes, etc.
- Méthodes de nettoyage : Eliminer toutes les sources d'inflammation.
- récupération : Endiguer puis récupérer à l'aide de moyens physiques.
- élimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

**VII - Manipulation et stockage****Manipulation**

- mesures techniques :
- .prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols.
  - . prévention des incendies et des explosions : Prévoir dans le réseau d'eau des siphons pour éviter toute propagation.
- précautions : Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées.

**Stockage**

- Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
- Stocker loin des sources de chaleur. Eviter l'accumulation de l'électricité statique. Prévoir la mise à la terre.
- N'utiliser que des récipients; joints, tuyauteries, ... , résistant aux hydrocarbures.
- conditions de stockage :  
.recommandées : Conserver les récipients fermés en dehors de leur utilisation.
-

**DISSOLUTION ESSENCE**

Date : 20/01/2014

**VIII - Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

Mesures d'ordre technique : Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel anti-déflagrant.

- .valeurs limites en GB, Valeur limite d'exposition – UK EH40 ; OEL 1000 mg/m<sup>3</sup>  
Valeur limite d'exposition (VLE) : 300 ppm (en cours d'évaluation).
- protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire approprié si des niveaux d'exposition sont supérieurs aux valeurs limites.
  - protection des mains: Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures,
  - protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

Mesures d'hygiène Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

**IX- Propriétés physiques et chimiques**

Aspect :

- état physique à 20 °C : Liquide
- couleur : Brunâtre.

Caractéristiques de distillation: Point initial (°C): 60 point sec (°C): 98.

Point d'éclair : < -18 °C. ( NF M 07036 )

Température :

d'auto-inflammation : > à 230 °C (ASTM E 659)

Pression de vapeur. 350 mbar à 37.8 °C

Masse volumique : 678 kg / m<sup>3</sup> à 15 °C

Solubilité

- dans l'eau : Très peu soluble < 20 ppm.

**X - Stabilité et réactivité**

Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Réactions dangereuses

- matières à éviter : Éviter acides forts et oxydants.

**XI - Informations toxicologiques .**

Toxicité aiguë

- ingestion : DL 50, aigu, rat: > 5000 mg / kg (en cours d'évaluation)

Effets locaux :

- contact avec la peau: Éviter un contact prolongé pouvant amener une irritation locale.

**XII - Informations écologiques**

Mobilité : Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.  
Eau: insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

**XIII - Considérations relatives à l'élimination**

Excédents ou déchets: Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.  
- Méthodes pertinentes  
d'élimination : La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

**XIV - Informations relatives au transport**

Réglementations internationales:

Par voies terrestres :

RID / ADR : Classe: 3.  
Chiffre :3.  
Lettre . 8.  
Code danger: 33.  
Code matière: 1993.

Par voie maritime:

IMDG : Classe: 3.2.  
Groupe, chiffre; ou page: Page 3230.  
Etiquette(s) 3.

n° ONU : 1993

**XV - Informations réglementaires**

Réglementation communautaire

.symbole(s) de danger Nocif: Xn  
Dangereux pour l'environnement : N  
Facilement inflammable: F

R11 : Facilement inflammable.

R38 : Irritant pour la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

R 65. Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'innalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges

**DISSOLUTION ESSENCE**

- S 9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S 16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. - Ne pas fumer
- S 23: Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
- S 24: Éviter le contact avec la peau.
- S 29: Ne pas jeter les résidus à l'égout
- S 33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S 37 : Porter des gants appropriés.
- S 43: En cas d'incendie, utiliser C02, poudres sèches ou mousses. Ne jamais utiliser d'eau.
- S 45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S 61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de donnée de sécurité.
- S 62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**XVI - Autres informations**

Codification douanière : 27.10.00.25.0.00.9.G

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit, est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document.

Nombre de pages : 6